



Prix d'excellence

Reconnaître l'excellence dans notre organisation et notre réseau de partenaires

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches est fier de vous convier de nouveau à soumettre des candidatures à son Gala Excellence qui se tiendra le 29 octobre 2026. Pour sa huitième édition, l'événement s'ajoute aux différentes actions organisationnelles prévues dans le cadre du plan de mise en œuvre Entreprise en santé et en cohérence avec notre organisation apprenante. Le but est de mettre en valeur les réalisations à caractère exceptionnel d'excellence associées au CISSS et à ses partenaires. Pour cette édition 2026, les catégories de prix ont été révisées et ajustées afin d'être en cohérence avec les nouveaux Prix de Santé Québec, les candidatures déposées dans les différentes catégories au Gala du CISSS pouvant être potentiellement soumises par la direction générale du CISSS, aux Prix Santé Québec du printemps 2027.

Le principal critère :

- Les projets soumis doivent être implantés depuis au moins deux ans.

Les catégories de projets se répartissent ainsi :

CATÉGORIES PROJETS

Pour cette huitième édition, des changements sont apportés pour ce volet. Des catégories sont accessibles pour des projets mettant en valeur des équipes en provenance uniquement du CISSS ou encore pour des projets réalisés à un plus d'un établissement de Santé Québec ou encore pour des projets réalisés conjointement avec des organismes communautaires ou des partenaires de la communauté.

CATÉGORIE RÉSERVÉE UNIQUEMENT AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES POUR RÉALISATION DE PROJETS

Parce que l'apport des organismes communautaires est complémentaire à l'offre de services du CISSS de Chaudière-Appalaches, cette catégorie est réservée pour des projets réalisés uniquement par ceux-ci.

CATÉGORIE RECONNAISSANCE INDIVIDUELLE AUTANT POUR L'ÉTABLISSEMENT QUE POUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Le prix Reconnaissance de carrière reconnaît l'engagement d'une personne à l'amélioration des soins et des services de santé et de services sociaux et des services offerts par les organismes communautaires en Chaudière-Appalaches. Il souligne la carrière exceptionnelle d'une personne qui a mené sa carrière au sein du CISSS de Chaudière-Appalaches et d'une personne qui a mené sa carrière au sein d'organismes communautaires de la région.

Comment soumettre sa candidature?

Si vous êtes un membre du personnel, un gestionnaire, un médecin ou un chercheur du CISSS de Chaudière-Appalaches, vous pouvez présenter une candidature en lien avec un projet qui s'est distingué. Vous devez aussi obtenir l'accord du groupe de personnes dont vous soumettez la candidature et l'autorisation de votre supérieur immédiat ainsi que du ou des directeur(s) concernés.

Si vous êtes un membre d'un organisme communautaire basé en Chaudière-Appalaches, pour la catégorie réservée aux organismes communautaires, vous pouvez présenter une candidature en lien avec une initiative d'amélioration continue exceptionnelle. Vous devez obtenir une résolution de votre conseil d'administration.

Consignes générales

- Seule une candidature présentée au moyen des formulaires officiels sera considérée. Ceux-ci ont été modifiés en 2026 pour se coller à ceux des Prix de Santé Québec. Le texte doit être mis en forme avec la police **Times New Roman** de **taille 12**, **interligne simple**,
- Évitez les acronymes et veillez à ce que votre présentation puisse être bien comprise par une personne étrangère au réseau de la Santé et des Services sociaux;
- Chaque candidature doit être présentée dans une seule catégorie. Un jury de sélection évaluera toutes les candidatures. Il déterminera des finalistes et un lauréat pour chacune des catégories;
- La réalisation soumise ne doit pas avoir été lauréate au précédent Gala Excellence;
- Une photo (**en format jpeg seulement**) représentant le groupe doit être placée à l'endroit prévu à la fin du présent formulaire. La ou les personnes se retrouvant sur la ou les photos doivent être identifiées (nom, fonction, direction);
- **Le formulaire** dûment rempli doit être **transmis, en version Word seulement**, par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : gala.excellence.ciSSSca@SSSS.gouv.qc.ca **avant le jeudi le 20 août 2026, à 16 h**;
- Les photos **en format jpeg** peuvent être reçues **au plus tard le 18 septembre 2026 à 16 h** et acheminées à la même adresse courriel que ci-dessus;
- Un accusé de réception vous sera transmis, incluant une validation de la conformité technique;
- L'événement se tiendra le **jeudi 29 octobre 2026**.

Catégorie « Transformation et impact organisationnel »

Catégorie ouverte aux projets du CISSS uniquement

Cette catégorie reconnaît une initiative structurante et reproductible ayant entraîné une transformation durable des pratiques, des processus, des modes de collaboration ou des modèles organisationnels, autant pour les secteurs cliniques que non cliniques.

L'initiative doit démontrer qu'elle dépasse l'amélioration ponctuelle ou locale pour produire des retombées concrètes, mesurables et soutenues à l'échelle d'une direction, d'un établissement ou du réseau.

Elle met en valeur des démarches ayant provoqué un changement significatif de fonctionnement, par exemple :

- Reconfiguration de trajectoires de services ou de parcours.
- Révision de processus critiques ou transversaux.
- Implantation de nouveaux modèles cliniques, organisationnels ou de gestion.
- Innovations ayant modifié durablement les façons de travailler.
- Organisation et gouvernance – Transformation des structures, rôles, responsabilités, mécanismes décisionnels ou de coordination.
- Processus et pratiques – Simplification, harmonisation ou refonte de processus ayant amélioré l'efficacité, la fluidité ou la qualité.
- Transformation culturelle – Évolution durable des comportements, de la mobilisation, de la responsabilisation ou du climat de travail.

Exemples de critères distinctifs

- Caractère structurant : Impact au-delà d'un projet isolé ou d'une amélioration limitée.
- Transformation durable : Changements maintenus dans le temps, intégrés aux pratiques régulières.
- Retombées mesurables : Résultats appuyés par des indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs.
- Effets organisationnels tangibles : Amélioration observable sur la performance, la qualité, l'accès, l'expérience ou la mobilisation.
- Transférabilité potentiel d'essai : Capacité d'inspirer ou d'être adaptée ailleurs dans le réseau.
- Alignement stratégique : Contribution claire aux priorités et orientations de Santé Québec

Ce que cette catégorie vise à souligner

- Un véritable changement de paradigme.
- Une modification durable des façons de faire.
- Des résultats concrets et démontrables.
- Une contribution significative à la modernisation et à la performance.

Catégorie « Soins primaires et santé physique »

Catégorie ouverte aux projets du CISSS uniquement.

Cette catégorie reconnaît une initiative structurante ayant amélioré de manière significative l'accès réel, humain et équitable aux soins et services de proximité en santé physique. L'initiative doit démontrer des retombées concrètes et mesurables pour les personnes, notamment en matière d'accessibilité, de qualité, de continuité ou d'expérience de soins.

Elle valorise des démarches qui renforcent la première ligne, facilitent l'entrée dans le système de santé et assurent une prise en charge adaptée, sécuritaire et coordonnée des besoins en santé physique. Les actions reconnues peuvent toucher différentes clientèles — enfants, adultes, personnes âgées, personnes vivant avec des maladies chroniques ou en situation de vulnérabilité — et doivent contribuer à rapprocher les soins des milieux de vie.

Les initiatives retenues doivent démontrer qu'elles améliorent concrètement l'accès aux services, réduisent les obstacles structurels ou organisationnels et favorisent une approche humaine, centrée sur la personne et ancrée dans la proximité territoriale.

Exemples de critères distinctifs

- Accessibilité réelle : Réduction mesurable des délais, simplification des mécanismes d'accès ou augmentation de la couverture de services.
- Équité d'accès : Diminution des disparités liées au territoire, au statut socioéconomique ou à la vulnérabilité.
- Approche humaine : Qualité de l'accueil, écoute, respect et considération de l'expérience de soins et services de la personne.
- Renforcement de la première ligne : Optimisation du rôle des équipes interdisciplinaires et meilleure coordination des soins.
- Proximité territoriale : Services offerts près des milieux de vie ou adaptés aux réalités locales.
- Continuité clinique : Arrimage efficace entre la première ligne et les services spécialisés ou hospitaliers.

Ce que cette catégorie vise à souligner

- Une amélioration tangible de l'accès aux soins de proximité.
- Une approche centrée sur la personne et sur son expérience.
- Une contribution à l'équité territoriale et sociale en santé physique.
- Un renforcement durable de la première ligne.
- Une initiative inspirante pouvant être adaptée dans d'autres milieux du réseau.

Catégorie « Leadership, mobilisation et bien-être au travail »

Catégorie ouverte aux projets du CISSS uniquement.

Cette catégorie reconnaît une initiative mobilisatrice ayant contribué de manière significative à renforcer l'engagement des équipes, à instaurer un climat de travail sain et à améliorer durablement le mieux-être du personnel. L'initiative doit démontrer des retombées concrètes et mesurables sur la mobilisation, la qualité de vie au travail ou la performance collective.

Elle valorise des démarches portées par des leaders, des équipes ou des gestionnaires qui ont su inspirer, rassembler et créer un environnement propice à la collaboration, à la reconnaissance et au développement professionnel. Les actions reconnues peuvent toucher différents niveaux de

l'organisation — équipes de proximité, directions, établissements ou instances nationales — et doivent démontrer un effet structurant sur la culture organisationnelle.

Les initiatives retenues doivent démontrer qu'elles contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance, la confiance, la sécurité psychologique et la cohésion des équipes, tout en soutenant la performance et la pérennité organisationnelles.

Exemples de critères distinctifs

- Mobilisation tangible : Augmentation mesurable de l'engagement, de la participation ou de la collaboration des équipes.
- Climat de travail sain : Amélioration démontrée du respect, de la sécurité psychologique ou de la qualité des relations professionnelles.
- Leadership inspirant : Capacité à rassembler autour d'une vision commune et à incarner les valeurs organisationnelles.
- Bien-être durable : Initiatives favorisant l'équilibre, la reconnaissance, la prévention ou la qualité de vie au travail.
- Impact collectif : Effet observable sur la performance d'équipe, la rétention ou la stabilité du personnel.
- Transférabilité : Potentiel d'adaptation ou de reproduction dans d'autres milieux du réseau.

Ce que cette catégorie vise à souligner

- Un leadership mobilisateur et aligné sur les valeurs organisationnelles.
- Une culture de travail favorisant la santé psychologique et le respect.
- Des actions concrètes contribuant au mieux-être et à l'engagement durable.
- Une amélioration mesurable du climat et de la performance collective.
- Une initiative inspirante pouvant influencer positivement la culture du réseau.

Catégorie « Performance et optimisation »

Catégorie ouverte aux projets du CISSS uniquement.

Cette catégorie reconnaît une initiative structurante ayant contribué de manière significative à améliorer l'efficacité, à optimiser l'utilisation des ressources et à renforcer la performance organisationnelle au bénéfice de la population. L'initiative doit démontrer des retombées concrètes et mesurables en matière d'amélioration des processus, de gestion responsable ou de création de valeur pour le réseau.

Elle valorise des démarches qui permettent d'accroître la qualité, la rapidité ou la pertinence des services tout en assurant une utilisation judicieuse des ressources humaines, financières, matérielles ou technologiques. Les actions reconnues peuvent toucher l'organisation du travail, les processus cliniques ou administratifs, la transformation numérique, la gestion des trajectoires ou l'optimisation des flux, et doivent démontrer un impact tangible sur la performance globale.

Les initiatives retenues doivent démontrer qu'elles contribuent à générer des gains d'efficacité durables, à réduire les inefficiences ou les doublons, et à renforcer la capacité du réseau à répondre aux besoins de la population avec rigueur et responsabilité.

Exemples de critères distinctifs :

- Amélioration mesurable des processus : Simplification, standardisation ou modernisation ayant généré des gains concrets.
- Optimisation des ressources : Meilleure allocation ou utilisation des ressources humaines, financières ou matérielles.
- Création de valeur pour la population : Effet positif direct ou indirect sur l'accès, la qualité ou la rapidité des services.
- Innovation organisationnelle : Introduction de pratiques, outils ou méthodes améliorant la performance.
- Durabilité des gains : Résultats maintenus dans le temps et intégrés aux pratiques courantes.
- Transférabilité : Potentiel d'adaptation ou de déploiement à l'échelle d'autres secteurs ou établissements.

Ce que cette catégorie vise à souligner

- Une culture de performance responsable et orientée vers les résultats.
- Une utilisation optimale des ressources au bénéfice de la population.
- Des gains d'efficacité mesurables et durables.
- Une transformation organisationnelle créatrice de valeur.
- Une initiative exemplaire pouvant inspirer d'autres secteurs du réseau.
- Un impact sur l'accès et la qualité des soins et services au bénéfice du patient.

Catégorie « Collaboration interétablissement »

Catégorie ouverte aux projets du CISSS réalisés avec un ou d'autres établissements de Santé Québec.

Cette catégorie reconnaît une collaboration remarquable entre établissements ayant permis de générer des retombées significatives pour l'expérience employé et usager. L'initiative doit démontrer une mise en commun structurée des expertises, des ressources ou des pratiques, fondée sur la solidarité, la complémentarité et l'intelligence collective.

Elle valorise des démarches qui dépassent les logiques organisationnelles traditionnelles pour favoriser un arrimage concret entre établissements, au bénéfice direct de l'accessibilité, de la qualité ou de la continuité des soins et services. Les actions reconnues peuvent concerner des collaborations cliniques, organisationnelles, territoriales ou stratégiques et doivent démontrer un effet structurant sur le fonctionnement du réseau.

Les initiatives retenues doivent démontrer qu'elles renforcent la cohérence interétablissement, optimisent les expertises disponibles et contribuent à une meilleure réponse collective aux besoins des membres du personnel et/ou de la population.

Exemples de critères distinctifs :

- Échange structuré d'expertises : Mise en commun formalisée des connaissances, des compétences ou des pratiques.
- Complémentarité des rôles : Clarification et arrimage des responsabilités entre établissements partenaires.
- Impact concret pour les usagers : Amélioration mesurable de l'accès, de la qualité ou de la continuité des services.
- Impacts concrets pour les employés : Amélioration du bien-être au travail, de la santé et sécurité au travail, de la rétention et de la mobilisation.
- Solidarité organisationnelle : Dépassement des intérêts locaux au profit d'un bénéfice collectif.
- Gouvernance collaborative : Mécanismes clairs de coordination, de décision et de suivi.
- Pérennité et transférabilité : Modèle reproductible ou adaptable à d'autres contextes du réseau.

Ce que cette catégorie vise à souligner

- Une culture de solidarité et de collaboration à l'échelle du réseau.
- Une mise en commun des forces au bénéfice des usagers et usagères.
- Une gouvernance partagée favorisant l'intelligence collective.
- Des résultats mesurables issus d'un partenariat structuré.
- Une initiative inspirante renforçant la cohésion interétablissement.

Catégorie « Engagement des usagers et usagères, proches aidants et de la population »

Catégorie ouverte aux projets réalisés par le CISSS et aux projets réalisés par le CISSS avec des partenaires de la communauté.

Cette catégorie reconnaît une démarche structurée ayant placé les usagers et usagères, les proches aidants et la population au cœur des décisions, de la gouvernance ou de l'amélioration continue des soins et des services. L'initiative doit démontrer des retombées concrètes et mesurables sur la qualité, la pertinence ou l'accessibilité des services grâce à une participation active et significative.

Elle valorise des approches qui dépassent la simple consultation pour favoriser une réelle co-construction, une participation soutenue et un partenariat durable avec les personnes concernées. Les actions reconnues peuvent s'inscrire dans des mécanismes formels (comités, tables de concertation, processus décisionnels, évaluation de services) ou dans des démarches innovantes favorisant l'expression et l'intégration de l'expérience vécue.

Les initiatives retenues doivent démontrer qu'elles renforcent la voix des usagers et usagères et des proches aidants, contribuent à des décisions mieux éclairées et génèrent des améliorations tangibles pour la population.

Critères distinctifs attendus

- Participation significative : Implication réelle et structurée des usagers et usagères ou proches aidants dans les décisions.
- Co-construction : Contribution active à la conception, à l'évaluation ou à l'amélioration des services.
- Impact mesurable : Améliorations concrètes attribuables à la participation citoyenne.
- Représentativité et inclusion : Diversité des profils et attention aux groupes vulnérables ou sous-représentés.
- Mécanismes formalisés : Structures claires de participation, rétroaction et suivi.
- Pérennité : Intégration durable de l'engagement citoyen dans les pratiques organisationnelles.

Ce que cette catégorie vise à souligner

- Une culture de partenariat avec les usagers et usagères et la population.
- Une gouvernance ouverte et participative.
- Des décisions éclairées par l'expérience vécue.
- Une amélioration continue ancrée dans la voix citoyenne.
- Une initiative exemplaire favorisant la démocratie organisationnelle et l'intelligence collective.

Catégorie « Recherche, enseignement et évaluation »

Catégorie ouverte aux projets réalisés par le CISSS et aux projets réalisés par le CISSS avec des partenaires des milieux de la recherche et de l'enseignement.

Cette catégorie reconnaît une contribution significative à l'avancement des connaissances, au développement des compétences ou à l'évaluation des pratiques, soutenant l'innovation et l'amélioration continue en santé et services sociaux. L'initiative doit démontrer des retombées concrètes et mesurables sur la qualité des pratiques, la performance des services ou l'évolution des savoirs, au bénéfice de la population.

Elle valorise des démarches qui favorisent le transfert de connaissances, l'intégration de données probantes, le développement de nouvelles expertises ou l'évaluation rigoureuse des interventions. Les actions reconnues peuvent s'inscrire dans des projets de recherche appliquée, des programmes d'enseignement ou de mentorat, des dispositifs d'évaluation structurés ou des initiatives de diffusion et d'appropriation des connaissances.

Les initiatives retenues doivent démontrer qu'elles contribuent à renforcer la culture d'apprentissage, à soutenir la prise de décision éclairée et à améliorer durablement les pratiques cliniques, organisationnelles ou sociales.

Critères distinctifs attendus

- Avancement des connaissances : Production ou mobilisation de savoirs pertinents et applicables.
- Transfert et appropriation : Diffusion efficace des résultats auprès des équipes ou des partenaires.
- Impact sur les pratiques : Amélioration mesurable des interventions, des processus ou des résultats.
- Rigueur méthodologique : Démarche structurée, documentée et fondée sur des données probantes.
- Contribution à la formation : Développement des compétences ou accompagnement des professionnels.
- Innovation durable : Intégration des apprentissages dans les pratiques courantes ou dans les orientations stratégiques.

Ce que cette catégorie vise à souligner

- Une culture d'apprentissage et d'innovation continue.
- Une utilisation rigoureuse des données pour améliorer les pratiques.
- Une contribution structurante au développement des savoirs en santé et services sociaux.
- Un arrimage entre recherche, terrain et décision organisationnelle.
- Une initiative inspirante pouvant renforcer l'excellence du réseau.

Catégorie « Parcours, pertinence et continuité »

Catégorie ouverte aux projets du CISSS, aux projets interétablissements ou aux projets réalisés avec des organismes communautaires ou des partenaires de la communauté.

Cette catégorie reconnaît une réalisation structurante ayant amélioré de manière significative la fluidité des parcours et la continuité des soins et des services offerts aux usagers et usagères. L'initiative doit démontrer une meilleure coordination, une adaptation accrue aux besoins des différentes clientèles et une réduction des ruptures de services, tant à l'intérieur d'un établissement qu'entre partenaires du réseau.

Elle valorise des démarches qui assurent des soins et services mieux coordonnés, pertinents, accessibles et continus pour l'ensemble des usagers et usagères, incluant notamment le volet jeunesse, les personnes âgées, les clientèles en hébergement, les services en déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme ou déficience physique (DITSADP), la santé mentale, la première ligne et les services sociaux.

Les initiatives reconnues doivent contribuer à simplifier l'expérience des usagers et usagères, réduire les délais ou les transitions inutiles, et renforcer la cohérence des interventions entre les différentes parties prenantes du parcours.

Exemples de critères distinctifs

- Fluidité des trajectoires : Réduction des ruptures de services, amélioration des transitions entre niveaux de soins ou partenaires.
- Coordination interdisciplinaire : Collaboration accrue entre équipes cliniques, psychosociales et administratives.
- Pertinence des interventions : Ajustement des services aux besoins réels des usagers et usagères et de leurs proches.
- Continuité des soins : Suivi structuré et maintien du lien tout au long du parcours.
- Accessibilité et navigation : Simplification des démarches et meilleure orientation des usagers et usagères dans le réseau.
- Intégration territoriale : Arrimage renforcé entre établissements, organismes communautaires et partenaires locaux.

Ce que cette catégorie vise à souligner

- Une approche centrée sur la clientèle et son parcours global.
- Une vision intégrée et transversale des soins et services.
- Des résultats concrets et mesurables pour les clientèles prioritaires.
- Une amélioration durable de la continuité et de la pertinence des interventions.
- Une initiative exemplaire pouvant inspirer d'autres milieux du réseau.

Catégorie « Prévention, promotion et protection de la santé et du bien-être »

Catégorie ouverte aux projets du CISSS, aux projets interétablissements ou aux projets réalisés avec des organismes communautaires ou des partenaires de la communauté.

Cette catégorie reconnaît une initiative structurante en santé publique ayant agi de manière proactive sur les déterminants de la santé afin de prévenir l'apparition de problématiques, de réduire les risques et de promouvoir durablement le bien-être des populations. L'initiative doit démontrer des retombées concrètes et mesurables pour les personnes, les groupes ou les communautés visées.

Elle valorise des démarches qui interviennent en amont, renforcent les facteurs de protection et contribuent à créer des environnements favorables à la santé physique, mentale et sociale. Les actions reconnues peuvent toucher différentes clientèles ou milieux — jeunesse, personnes âgées, familles, santé publique, milieux scolaires, milieux de travail, communautés vulnérables, territoires à risque — et doivent s'inscrire dans une logique de prévention durable et structurée.

Les initiatives retenues doivent démontrer qu'elles contribuent à réduire les inégalités sociales de santé, à renforcer l'autonomie des personnes et des communautés, et à favoriser des conditions de vie plus saines, sécuritaires et inclusives.

Exemples de critères distinctifs

- Action en amont : Intervention proactive ciblant les déterminants individuels, sociaux, économiques ou environnementaux de la santé.
- Prévention démontrée : Réduction mesurable des facteurs de risque ou des incidences de problématiques évitables.
- Promotion du bien-être : Développement de facteurs de protection et renforcement des capacités individuelles ou collectives.
- Mobilisation intersectorielle : Collaboration avec partenaires du réseau, organismes communautaires, municipalités ou autres acteurs du territoire.
- Équité et inclusion : Contribution à la réduction des inégalités sociales de santé ou attention particulière aux populations vulnérables.
- Durabilité et pérennité : Capacité de maintenir les effets dans le temps ou de transférer l'initiative à d'autres milieux.

Ce que cette catégorie vise à souligner

- Une approche proactive et populationnelle de la santé.
- Une intervention structurante agissant sur les déterminants de la santé.
- Des résultats mesurables pour les personnes et les communautés.
- Une contribution durable à la prévention et à la promotion du bien-être.
- Une initiative exemplaire pouvant être reproduite ou adaptée ailleurs dans le réseau.

Catégorie « Santé mentale et services sociaux »

Catégorie ouverte aux projets du CISSS, aux projets interétablissements ou aux projets réalisés avec des organismes communautaires ou des partenaires de la communauté.

Cette catégorie reconnaît l'impact d'une initiative structurante en santé mentale ou en services sociaux ayant amélioré de manière significative l'accessibilité, la continuité et l'adaptation des services offerts aux personnes et aux communautés. L'initiative doit démontrer des retombées concrètes et mesurables favorisant le rétablissement, l'inclusion sociale et le mieux-être global.

Elle valorise des démarches qui répondent de façon adaptée aux besoins variés des personnes vivant avec des enjeux de santé mentale, des vulnérabilités psychosociales ou des situations de détresse, en tenant compte de leur réalité, de leur trajectoire de vie et de leur environnement. Les actions reconnues peuvent toucher différentes clientèles — jeunes, adultes, personnes âgées, familles, personnes en situation d'itinérance, personnes vivant avec un trouble mental, dépendances ou vulnérabilités sociales — et doivent s'inscrire dans une approche humaine, inclusive et respectueuse de la dignité.

Les initiatives retenues doivent démontrer qu'elles contribuent à réduire les barrières d'accès, à renforcer la continuité des services et à soutenir activement le pouvoir d'agir des personnes dans leur processus de rétablissement et d'intégration sociale.

Exemples de critères distinctifs

- Accessibilité accrue : Réduction des barrières d'accès (délais, critères d'admissibilité, localisation, modalités de service).
- Continuité et stabilité : Maintien du lien thérapeutique ou psychosocial et suivi structuré dans le temps.
- Adaptation aux besoins : Services ajustés à la réalité culturelle, linguistique, territoriale ou clinique des personnes.
- Approche de rétablissement : Valorisation du pouvoir d'agir, de l'autonomie et de la participation active des personnes.
- Collaboration intersectorielle : Arrimage efficace avec partenaires communautaires, institutionnels ou municipaux.
- Inclusion sociale : Contribution tangible à l'intégration sociale, au maintien dans la communauté ou à la participation citoyenne.

Ce que cette catégorie vise à souligner

- Une approche centrée sur la personne et sur son parcours de vie.
- Une intervention favorisant le rétablissement et l'inclusion durable.
- Une amélioration mesurable de l'accessibilité et de la continuité des services.
- Une réponse adaptée aux réalités psychosociales complexes.
- Une initiative inspirante pouvant être reproduite dans d'autres milieux du réseau.

Catégorie « Initiative jeunesse – Impact et avenir »

Catégorie ouverte aux projets du CISSS, aux projets interétablissements ou aux projets réalisés avec des organismes communautaires ou des partenaires de la communauté.

Cette catégorie reconnaît une initiative, un programme ou une pratique ayant contribué de manière significative au bien-être, au développement, à la santé ou à la trajectoire de vie des jeunes. L'initiative doit démontrer des retombées concrètes et mesurables sur le parcours des jeunes, en favorisant leur épanouissement, leur autonomie et leurs visions de l'avenir.

Elle valorise des démarches qui répondent aux besoins des enfants, des adolescents et adolescentes ou des jeunes adultes, en tenant compte de leur réalité développementale, sociale et familiale. Les actions reconnues peuvent intervenir dans divers contextes — santé, services sociaux, milieux scolaires, communautaires ou territoriaux — et doivent démontrer une approche globale, préventive ou structurante, soutenant la continuité du parcours des jeunes.

Les initiatives retenues doivent démontrer qu'elles renforcent les facteurs de protection, soutiennent le pouvoir d'agir des jeunes et contribuent positivement à leur intégration sociale, scolaire ou professionnelle.

Exemples de critères distinctifs attendus

- Impact démontré sur le parcours : Amélioration mesurable du bien-être, de la réussite ou de la stabilité des jeunes.
- Approche adaptée au développement : Interventions cohérentes avec les besoins liés à l'âge et aux transitions de vie.
- Prévention et protection : Réduction des facteurs de risque ou soutien accru aux jeunes en situation de vulnérabilité.
- Participation des jeunes : Implication active des jeunes dans la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation de l'initiative.
- Collaboration intersectorielle : Arrimage avec milieux scolaires, communautaires, familiaux ou institutionnels.
- Vision à long terme : Contribution durable aux visions de l'avenir et à l'autonomie des jeunes.

Ce que cette catégorie vise à souligner

- Une approche centrée sur le potentiel et l'avenir des jeunes.
- Une intervention structurante ayant un effet durable sur leur trajectoire de vie.
- Une contribution tangible au bien-être et au développement global.
- Une mobilisation des acteurs autour des réalités jeunesse.
- Une initiative inspirante pouvant être reproduite dans d'autres milieux du réseau.

Catégories « Organismes communautaires »

Catégorie réservée aux projets réalisés exclusivement par un ou des organismes communautaires.

Cette catégorie vise à souligner des projets réalisés par un organisme communautaire qui vise les cibles suivantes :

- Soutien aux personnes et aux groupes vulnérables par la réduction des conséquences néfastes des conditions de vie défavorables sur la santé et le bien-être des populations vulnérables.
- Amélioration des conditions et du milieu de vie, création d'environnements sains et sécuritaires pour les populations ciblées

Catégories de prix : Prix de reconnaissance de carrière

Catégorie ouverte à la fois aux candidatures en provenance du CISSS et en provenance d'organismes communautaires.

Cette catégorie « Reconnaissance de carrière » reconnaît l'engagement d'une personne à l'amélioration des soins et des services de santé et de services sociaux en Chaudière-Appalaches. Il souligne la carrière exceptionnelle d'une personne qui a mené sa carrière au sein du CISSS de Chaudière-Appalaches ET d'une personne qui a mené sa carrière au sein d'organismes communautaires de la région.

Vous avez des questions? Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer à l'adresse électronique suivante :

gala.excellence.ciessca@ssss.gouv.qc.ca